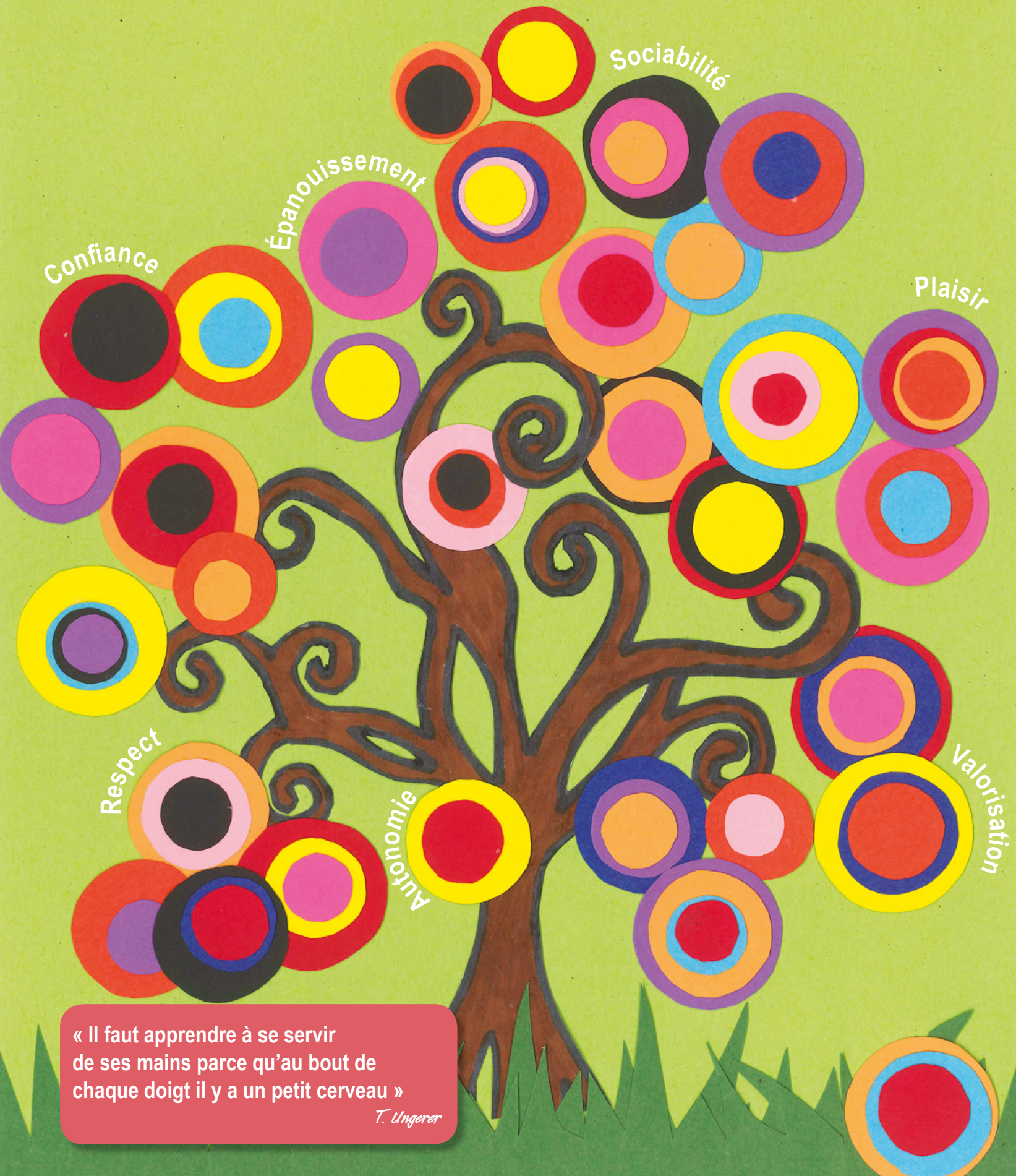


Projet d'été blissement

École communale mater nelle autonome Openveld
de Berchem- Sainte-Agathe



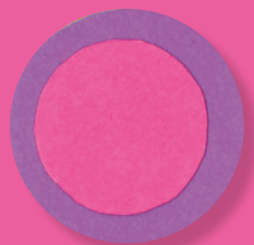
« Il faut apprendre à se servir
de ses mains parce qu'au bout de
chaque doigt il y a un petit cerveau »

T. Ungerer

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Article 6 du Décret Missions

- **Développer les apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.**
- **Placer l'élève dans des situations qui mobilisent les compétences disciplinaires et transversales.**
- **Articuler pratique et théorie, construire des concepts à partir de la pratique.**
- **Equilibrer les temps de travail individuels et collectifs, développer la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but.**
- **Mettre en œuvre des actions, des outils, une organisation d'école pour favoriser la continuité.**



Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Article 6 du Décret Missions

- Développer la socialisation.
- Eduquer au respect de la personnalité et des convictions, au devoir de proscrire la violence morale et physique.
- Participer à la vie du quartier, de la commune.
- S'y intégrer de manière harmonieuse.
- Favoriser la communication entre l'élève, les parents (ou tuteur) et le personnel enseignant ainsi qu'avec la direction et les auxiliaires d'éducation.



**Assurer à tous les élèves des chances égales
d'émancipation sociale.**

Article 6 du Décret Missions

- **Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.**
- **Respecter le rythme des élèves en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée.**
- **Recourir aux technologies de la communication et de l'information comme « outil » de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage.**
- **Sorties culturelles, voyages scolaires.**
- **Associer les partenaires de l'école :**
 - **PSE promotion de la santé à l'école.**
 - **PMS Psycho- médico- social ; orientations pédagogiques.**



Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Article 6 du Décret Missions

- Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.
- Privilégier des activités de découvertes, de productions et de créations.
- Susciter le goût de la culture et de la créativité en participant à des activités culturelles et sportives.





École communale maternelle autonome Openveld

Directrice : Madame A. MANGLUNKI

Rue Openveld 110
1082 Berchem-Sainte-Agathe

☎ 02/563 58 40

